

UN VENT FRAIS SUR LE DÉSARMEMENT NUCLÉAIRE EN EUROPE ?

TIRER LE MEILLEUR PARTI DU TRAITÉ SUR
L'INTERDICTION DES ARMES NUCLÉAIRES

Juin 2021

Avant-propos

Avec cette étude, nous cherchons à ouvrir et à renouveler le débat au sein de l'Union européenne sur le désarmement nucléaire, à un moment où l'UE peine à trouver sa voix. Dans le contexte de l'expansion et de la modernisation des arsenaux nucléaires et de l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN), les questions de sécurité internationale liées à la maîtrise des armements et à l'élimination des armes nucléaires ont pris encore davantage d'importance.

Alors que nous cherchons à réduire les risques posés par ces armes, à respecter nos obligations en matière de désarmement et à renforcer les régimes et les normes internationaux, l'Europe devrait s'efforcer de soutenir des initiatives efficaces de désarmement nucléaire, et ce avec la force et les outils de l'Union européenne.

Comme le soulignent les auteurs de cette étude, l'Union européenne peut jouer un rôle important dans la réduction de ce risque mondial et dans la poursuite d'une gouvernance mondiale fondée sur des règles dans ce domaine. Malgré des positions internes différentes, l'arsenal nucléaire français et la participation de certains États membres de l'UE à des accords de partage nucléaire avec les États-Unis, les États membres et les institutions de l'UE peuvent faire entendre une voix singulière et constructive de l'UE pour s'appuyer sur le nouveau traité d'interdiction et permettre à l'UE de gagner en légitimité en tant que promotrice de normes mondiales.

Alors que la 10e Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et la première Réunion des États parties au TIAN sont en vue, cette étude fournit aux institutions de l'UE, aux États membres de l'UE et à tous les lecteurs et lectrices des idées perspicaces, réfléchies et passerales pour faire avancer le désarmement nucléaire mondial.

Les gains pour la sécurité européenne sont cruciaux. Le détricotage des accords de maîtrise des armements et la montée de risques complexes liés aux courses technologiques et aux discordes internationales mettent en péril notre sécurité et la paix mondiale, avec la menace de conséquences humaines catastrophiques et d'une destruction irrémédiable de l'environnement.

Dans cette étude, les docteurs Erästö, Meier, Kütt et Maren Vieluf réussissent à ouvrir de nouvelles voies à explorer pour que l'UE joue un rôle significatif dans le désarmement nucléaire.



Mounir Satouri

Membre du Parlement européen pour la France, Groupe des Verts/ALE

Résumé des recommandations à l'intention de l'UE, du Parlement européen et des États membres de l'UE

L'UE devrait

- développer une position plus nuancée sur le TIAN en identifiant les domaines d'accord et les questions qui nécessitent des éclaircissements supplémentaires parmi les États membres,
- demander au Groupe de travail «non-prolifération» (le CONOP) d'examiner le rôle du TIAN dans le désarmement nucléaire,
- promouvoir un accord lors de la 10e conférence d'examen du TNP qui jette des ponts entre les partisans et les critiques du TIAN, notamment en :
 - ↳ reconnaissant le TIAN comme un effort de bonne foi de la majorité des États pour éliminer le danger nucléaire et mettre en place le cadre juridique pour l'élimination des armes nucléaires,
 - ↳ affirmant que la mise en œuvre du TIAN ne porte pas atteinte aux obligations contractées au titre du TNP,
 - ↳ proposant des efforts de réduction des risques nucléaires et approuvant une réaffirmation par les États parties au TNP de la formule Reagan-Gorbatchev selon laquelle « une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée »,
 - ↳ soulignant l'importance de la transparence en tant que moyen de favoriser le désarmement nucléaire et de réduire les risques d'erreurs de calcul,
- s'efforcer d'établir un lien entre les processus intersessionnels au titre du TNP et du TIAN, par exemple en présentant des rapports des réunions du TIAN aux comités préparatoires et aux conférences d'examen du TNP,
- proposer que les États parties au TNP créent un groupe de travail à composition non limitée avec des représentants sur les moyens de mieux intégrer le droit international humanitaire dans les concepts de sécurité liés aux armes nucléaires,
- demander à observer la première réunion des États parties du TIAN en tant qu'organisation internationale ou régionale pertinente,
- faciliter la mise en œuvre des dispositions du TIAN relatives à l'assistance aux victimes et à la remise en état de l'environnement, notamment en :
 - ↳ contribuant à l'élaboration d'un cadre politique international visant à soutenir les victimes des armes nucléaires et à remédier aux dommages causés à l'environnement par les essais d'armes nucléaires,

↳ l'utilisation des centres d'excellence CBRN de l'UE comme canaux d'assistance aux victimes et de remise en état de l'environnement dans le cadre du TPNW,

- apporter un soutien tangible aux travaux en cours sur la vérification du désarmement nucléaire, notamment en établissant un programme de recherche commun de l'UE sur la vérification du désarmement nucléaire.

Le Parlement européen devrait

- servir de forum pour divers points de contact sur le désarmement nucléaire,
- mener une série d'auditions et commander une étude approfondie ou une série d'études sur le rôle du TIAN dans le renforcement du désarmement nucléaire,
- collaborer avec la Commission européenne pour ajouter la vérification du désarmement nucléaire à la liste des tâches du Centre commun de recherche de la Commission,
- tendre la main à d'autres parlements et assemblées parlementaires pour aider à coordonner les politiques en matière de désarmement nucléaire, par exemple en lançant un débat au sein de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN par l'intermédiaire de la délégation du PE auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN (DNAT),
- inviter la France et les autres alliés de l'OTAN à expliquer comment l'alliance veillera à ce que la planification nucléaire tienne compte des exigences du droit international humanitaire.

Les États membres de l'UE devraient

- approcher de manière constructive le TIAN, y compris en assistant à la première réunion des États parties en tant qu'États parties, signataires ou observateurs,
- profiter des occasions de participer aux débats autour du TIAN avant, pendant et après la première réunion des États parties,
- mener des études nationales sur le TIAN sur la base d'une large contribution de leurs communautés d'experts respectives et de la société civile,
- encourager la création de groupes de travail intersessionnels dans le processus du TNP et du TIAN.